



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Deux nouvelles voies pour les jeunes et les adultes

Rimouski, le 23 septembre 2008 – Soucieuse d'offrir à ses élèves une formation adaptée à leurs besoins et à leurs attentes, la Commission scolaire des Phares propose, à compter de cet automne, deux nouvelles voies d'apprentissage, l'une en formation générale des adultes et l'autre au secteur des jeunes, mais orientée vers la formation professionnelle.

La formation à distance

À compter du 6 octobre 2008, la Commission scolaire offrira à la population adulte de son territoire un nouveau service de formation à distance. Les adultes visés par cette nouvelle mesure sont des travailleurs qui souhaitent améliorer leur situation professionnelle, des mères à la maison qui pensent à un retour au travail ou toute personne désirant obtenir un Diplôme d'études secondaires, des préalables à la formation professionnelle ou postsecondaire.

Après avoir rencontré une conseillère en formation pour préciser le besoin, du matériel pédagogique sera remis à l'adulte et un enseignant lui sera attribué afin qu'il puisse obtenir du support. La formation à distance s'adresse à des personnes assez autonomes qui ont une bonne discipline personnelle. Elles auront régulièrement des exercices à faire, à partir d'un matériel adapté à ce type de formation. Lorsqu'elles auront besoin d'explications et de précisions, elles pourront s'adresser à leur enseignant qui sera disponible en soirée, par téléphone ou par courrier électronique. La webcaméra pourrait aussi être utilisée.

Pour l'automne 2008, l'offre de services en formation à distance est faite en français, en mathématiques et en sciences. Pour s'inscrire, on compose le 418 722-4922 poste 1200.

Les groupes d'exploration de la formation professionnelle

Dans le but de permettre à des élèves de 3^e et 4^e secondaire de mieux connaître les programmes de formation professionnelle et de s'orienter adéquatement, selon leurs goûts et leurs aptitudes, la Commission scolaire des Phares a mis sur pied les « groupes d'exploration de la formation professionnelle ». Cette initiative a été prise dans la foulée des nouveaux parcours de formation au 2^e cycle du secondaire et à la suite d'une dérogation accordée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Un groupe d'exploration de la formation professionnelle a été formé à l'école Le Mistral et deux autres à l'école Paul-Hubert. Ce sont donc plus d'une soixantaine de jeunes de 3^e et 4^e secondaire qui ont démontré un intérêt à intégrer cette nouvelle voie.

Un groupe d'exploration permet à un élève d'explorer les 21 secteurs de la formation professionnelle et d'expérimenter concrètement des emplois directement reliés à différentes voies de diplomation. L'exploration en formation professionnelle permet au jeune d'avoir une vision concrète des programmes disponibles. Il apprend du même coup à mieux se connaître et découvre ses intérêts. « Nous offrons cette nouvelle voie particulièrement à des jeunes qui démontrent un fort intérêt envers la formation professionnelle et qui ont une approche plus pratique ou des habiletés manuelles. Non seulement les groupes d'exploration devraient permettre à ces jeunes de mieux s'orienter dans leur choix de métier et de carrière, mais ils pourraient aussi contribuer à prévenir le décrochage scolaire », explique madame France Duchesne, directrice-adjointe à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

Parallèlement aux stages d'expérimentation, l'élève évoluant au sein d'un Groupe d'exploration de la formation professionnelle poursuit sa formation dans les matières de base, en français, en mathématiques et en anglais. Il obtiendra tous les pré-requis exigés pour l'acceptation et la poursuite d'études qualifiantes, via un diplôme d'études professionnelles.

Avant d'être accepté dans un groupe d'exploration, l'élève intéressé et ses parents sont rencontrés, afin d'évaluer la pertinence du parcours et ses divers débouchés, dont la possibilité de poursuivre des études afin d'obtenir un diplôme d'études professionnelles ou un diplôme d'études collégiales, grâce à la création de passerelles entre les diplômes d'études secondaires et les diplômes d'études collégiales du même secteur.

- 30 -

Source : Francine Doucet
Directrice générale adjointe
418 723-5927 poste 1121